Maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la place de la Fontaine et du centre bourg cahier des charges



Rédaction du cahier des charges



Samuel Bonnefoi, réconciliateur paysager 06 62 84 51 38 samuel@becatalpa.com

Crédits photos: sauf mention contraire, toutes les photos par Samuel Bonnefoi.

Sommaire

Préambule

- L'origine du projet
- Le contexte

Le site, état des lieux

- Les éléments marquants du centre-bourg
- Schéma des principaux espaces et bâtiments du centre-bourg
- État des lieux sensible de la place
- Les usages actuels
- Les entrées sur la place
- Schéma des espaces végétalisés et non-bâtis
- Circulations et stationnements actuels

Les éléments de programme - Les objectifs d'aménagement

- 1. Libérer la place du stationnement automobile et supprimer le mur pour augmenter la place disponible
- 1bis Aménager un espace qui encourage la vie et les activités sur la place
- 2. Repenser le stationnement au Sud du bourg,
- 3. Conforter les cheminements existants, créer des cheminements piétons complémentaires pour relier la place aux équipements
- 4. Désimperméabiliser les surfaces minérales pour infiltrer les eaux pluviales, végétaliser les aménagements.
- 5. Créer une atmosphère rurale et champêtre par des aménagements sobres, l'utilisation parcimonieuse des matériaux, et la plantation de végétaux locaux.
- 6. Tenir compte de l'existant. Aménager avec les matériaux et les énergies présents sur place
- 7. Différencier les aménagements de manière à correspondre aux priorités budgétaires

Contenu de la mission

- Mission de maîtrise d'oeuvre en infrastructure et en bâtiment pour l'aménagement de la place de la Fontaine
- Enveloppes prévisionnelles
- Compétences recherchées
- Calendrier
- Périmètre d'études et d'intervention

Annexes

Préambule

Le pourquoi du projet

En 2004, un élément déclencheur est discuté au sein du conseil municipal : le besoin de créer une nouvelle école pour regrouper la classe dans le bâtiment de la mairie et deux autres situées dans l'immeuble chantebise.

Où l'implanter ? Comment l'intégrer au mieux dans le village ? Que faire des locaux libérés ? Telles étaient les questions de l'époque.

Une réflexion est lancée avec l'aide du CAUE pour un aménagement au coeur du village. Un projet s'affine, les chantiers sortent de terre et suivent depuis le fil de ces réflexions.

Les réseaux enterrés sont premiers concernés. Places et routes du villages sont ouvertes dès 2003 et jusqu'en 2010 pour réorganiser leur implantation sous la voirie départementale principale.

En 2008, la nouvelle école de l'encrier est construite. Elle s'accompagne du réaménagement de l'entrée sud du village avec la création d'un parc de stationnement. Il servira de lien avec un futur lotissement faisant l'objet d'une révision du PLU de l'époque. C'est le lotissement du moulinage qui se construit aujourd'hui.

La rénovation de l'immeuble Chantebise en micro-crèche et logements communaux se tient en 2014.

L'année suivante, le bar du solaure est à vendre. Un acquéreur se propose de l'acheter pour le transformer en logement. Le conseil municipal décide de préempter l'immeuble pour « sauver » le dernier commerce du village.

La mairie est rénovée en 2018, les parcelles attenantes à la place de la fontaine sont achetées. En 2021, le jardin d'enfant est inauguré après un travail d'étude réalisé avec les habitants.

Aujourd'hui, une nouvelle étape s'ouvre: le réaménagement de la place de la Fontaine. C'est un élément fort de l'identité de la commune. Depuis plusieurs mois, animée par le cabinet catalpa, une équipe regroupant les élus, les associations et des habitants tirés au sort travaillent à identifier les enjeux et les éléments à considérer pour réussir ce projet. Ce cahier des charges est le fruit de ces travaux.

Le choix d'une démarche de rédaction participative de ce cahier des charges n'est pas neutre : elle réunit. Qu'elle soit à l'image d'une place de la Fontaine que l'on souhaite pour demain : un lieu de rencontres et de partages accueillant, convivial, au service de toutes et tous.

La commune de Piégrosla-Clastre

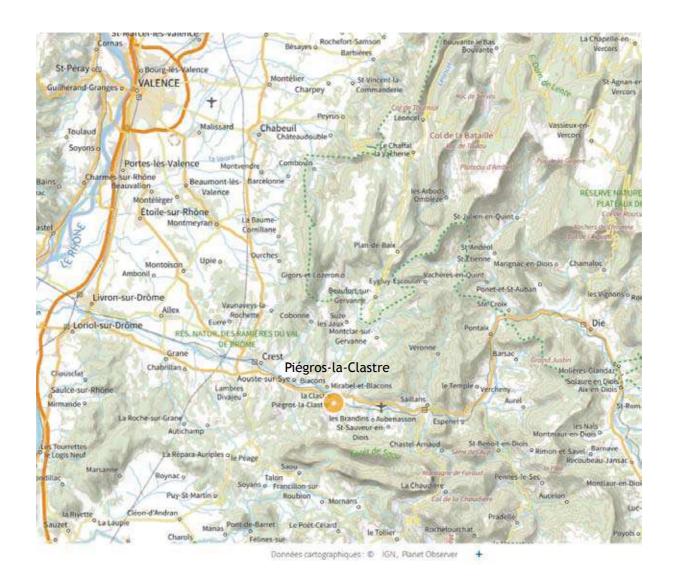
La commune de Piégros-La-Clastre est située dans la vallée de la Drôme, sur le versant nord du massif de Saou.

En 2019, la commune compte 873 habitants selon l'INSEE, et s'étale sur une surface de 2476 ha, de la vallée de la Drôme au nord aux versants du synclinal de Saoû au sud.

La commune est traversée d'ouest en est par la RD164, qui devient ensuite la RD164B. La RD38 dessert la partie sud du territoire communal, en traversant le bourg de la Clastre.

La commune appartient au canton de Crest sud, et adhère depuis 1993 à la Communauté de Communes du Crestois et Pays de Saillans (CCCPS)

Le village de La Clastre constitue depuis le milieu du 19ème siècle le principal noyau d'urbanisation, qui rassemble les équipements publics. L'ancien village de Piégros est abandonné depuis plus de 150 ans, même si le château a été reconstruit. Sur le reste du territoire, l'habitat est diffus, avec beaucoup d'anciennes fermes isolées et quelques petits groupes de maisons.



Le site, état des lieux

Les éléments marquants du centre-bourg et des environs

D'un point de vue paysager, le centre-bourg de Piégros-la Clastre est marqué par la densité et la mitoyenneté du bâti, l'étroitesse des rues et des venelles, et par sa surface relativement faible. Sur un plan cadastral, il apparaît nettement que la D738 est l'axe principal autour duquel s'est construit le village, et que la place de la Fontaine en est le principal espace public.

Le centre-bourg est également traversé par le ruisseau de Blaÿne, qui passe relativement inaperçu car situé à l'arrière des maisons qui bordent la D738 et la place de la Fontaine. Il se trouve en contrebas, sous une végétation parfois épaisse. Tout le long de son lit, il offre des espaces végétalisés très appréciés.

On note également la présence de nombreux jardins ou vergers entourés de murets ou de haies.

Les extensions modernes du village ont tendance à ignorer cette organisation spécifique. Les constructions nouvelles se font majoritairement sous forme de pavillons en milieu de parcelle. On note également la construction d'un gymnase et d'une aire sportive à l'écart du centre-bourg alors que les autres équipements se situent à l'intérieur.

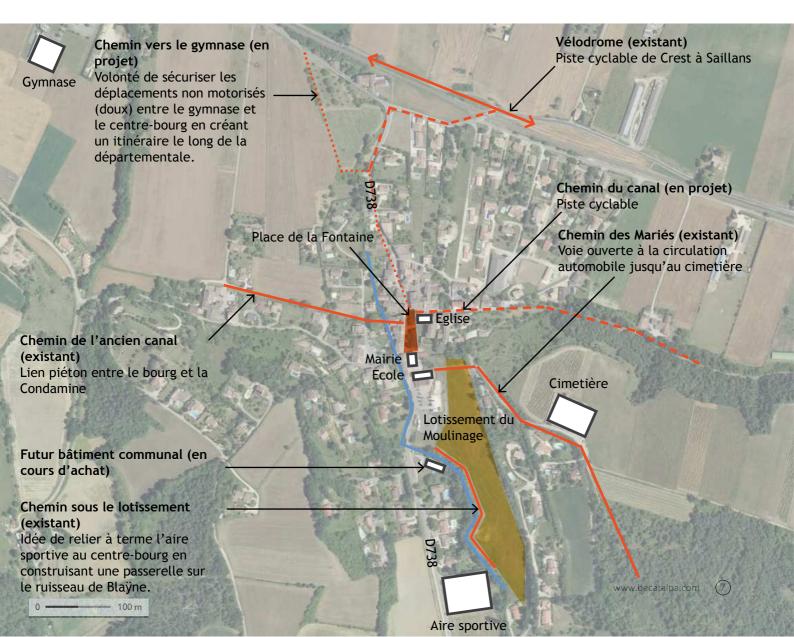
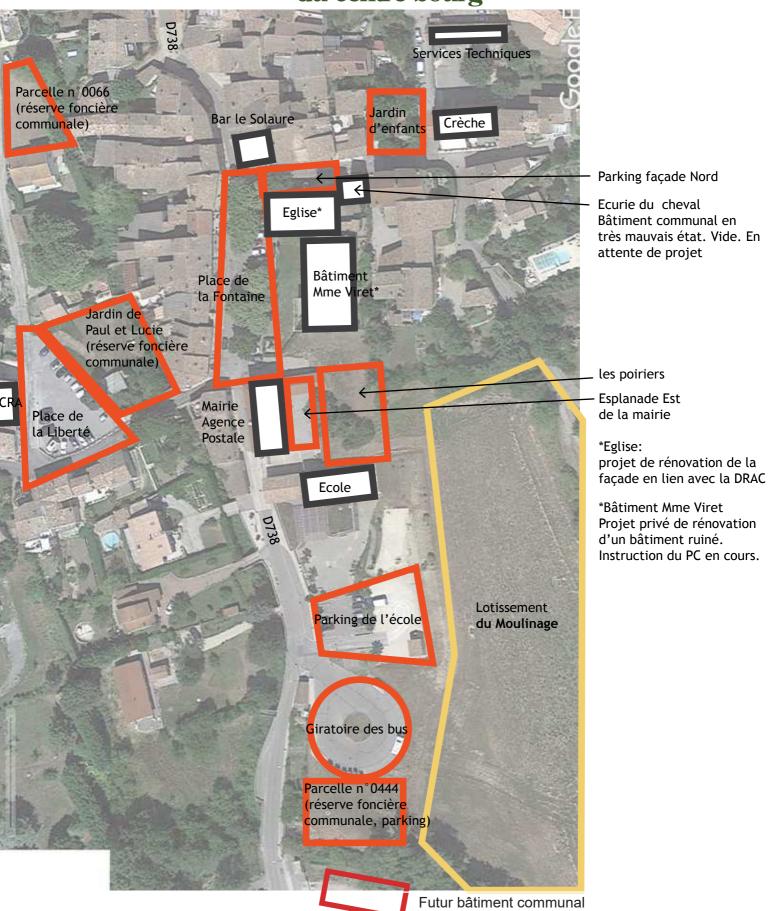


Schéma des principaux espaces et bâtiments du centre-bourg



(en cours d'acquisistion)

État des lieux sensible de la place

Les atmosphères

Atmosphère rurale, villageoise Créé par tous les éléments appartenant à l'imaginaire collectif autour du village:

- les platanes
- la petite place entourée de maisons mitoyennes
- l'église
- la mairie
- le café
- la fontaine
- le monument aux morts etc.

Atmosphère de jardin antique, de monde perdu

A l'arrière du mur, on découvre une partie totalement invisible depuis la place

- une grande pelouse entourée de murs
- une usine ruinée
- quelques arbres fruitiers
- les oiseaux

Ce jardin est à peine perceptible depuis la place. Il donne l'impression d'un patio au milieu du village. Il appartient à la municipalité, et fait partie intégrante du périmètre de refléxion.

Atmosphère routière

- l'enrobé qui recouvre la quasi totalité de la place
- l'omniprésence des voitures, qu'elles soient garées ou en circulation
- les panneaux de stationnement

Une atmosphère vivante et festive

- lieu de passage
- la terrasse du café
- les cloches de l'église
- les cris des enfants
- la vogue
- les concerts
- le Mimi marché du vendredi

Atmosphère froide, minérale

- les murs dégradés, salis
- l'omniprésence de l'enrobé, de la pierre, du béton
- la place vide à certains moments
- les arbres malades
- très peu de végétation, et peu exhubérante.
 Les arbres sont taillés très sévèrement, les fleurs sont en pot



Les sensations

Vue bouchée par les murs, les façades, les voitures. En hiver, les arbres se voient peu. Au loin, on voit les montagnes au-dessus.

Peu d'odeurs de plantes, plutôt goudron et gaz d'échappement. Odeurs de cuisine également. Odeur du moulin à noix. Odeurs de bois de chauffage.

Le bruit des oiseaux autant que les autos. Le bruit de l'eau. Bruit de la vie sur la place. Les enfants, les discussions, les évènements. Bruits de circulation. Toucher l'eau. Relaxation. Fraîcheur de la fontaine.

Sensation d'étouffer sur cette place de petite dimension, saturée de voitures, entourée de murs et de façades. Peu d'échappées visuelles.

Sensation de cocon dans un espace public de petites dimension, au coeur du village. Repère. Bruit de l'eau, sous les arbres. Ruelles, venelles, viols uniquement pour piétons.

Sensation d'insécurité et d'inconfort provoquée par la présence des voitures. Oppression. Présence de voitures et d'enfants.









Les usages actuels

Les utilisations

- Parking, usage principal, usage par défaut si rien d'autre n'est fait (riverains, clients, fournisseurs, artisans). Globalement, la fonction parking est maximum durant la nuit
- Paroisse, parvis de l'église pour les célébrations
- Mimi Marché, tous les vendredis
- Compost
- Café, usage saisonnier + les vendredis, sur le parvis de l'église
- Randonneur.euses, usage régulier
- Informations sur panneau
- Boîte à livre
- Trail, Balcons de la Drôme
- Utilisation de la fontaine
- Lleu de rendez-vous
- Lieu de rencontre, de discussion. Enfants, parents, amis, voisin·es
- La vogue
- Le passage des engins agricoles
- Les artisans, fournisseurs
- Les évènements culturels, sportifs, associatifs, municipaux, ponctuels
- La mairie, la Poste

Les conflits d'usage

- La place de la voiture garée et la place du piéton
- La circulation des voitures et les autres usages (nuisances + insécurité)
- La présence du monument aux morts et du lavoir qui prennent de la place, et peuvent géner
- L'utilisation du parvis de l'église pour les cérémonies religieuses, la terrasse du café, les évènements
- Dépose-minute sauvage devant la crèche qui gène la circulation
- Terrasse du Solaure et rue du Solaure (coupure de la rue lors des évènements)

Les dysfonctionnements

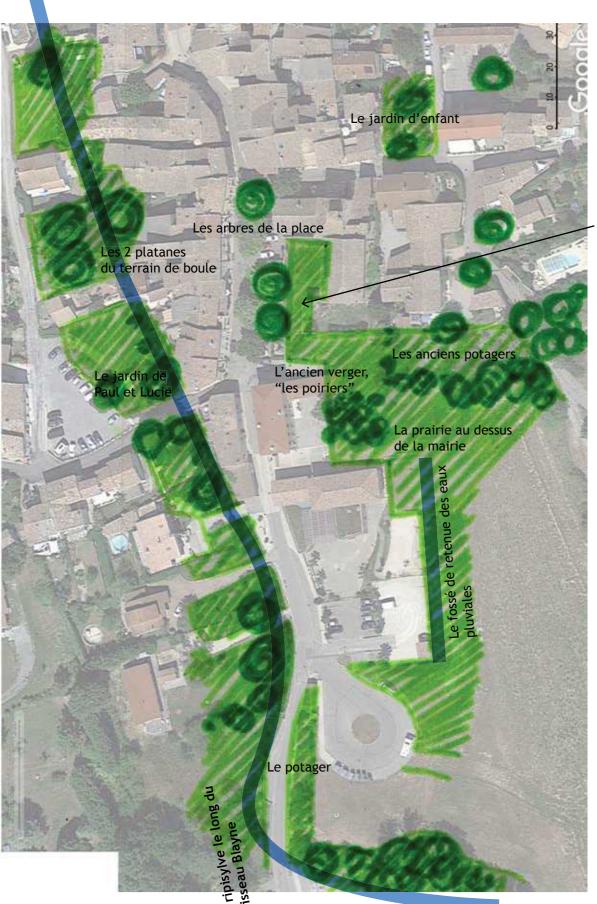
- Devant l'école, circulation à pied, à vélo, en voiture, en bus. Les parents qui déposent/ attendent leurs enfants. Congestion.
- Sur-représentation de la voiture (stationnement + circulation)
- Sentiment d'insécurité vis-à-vis de la voiture avec les autres usages, et notamment les enfants
- Mauvaise accessibilité (église non accessibles aux PMR, manque de continuité et de cohérence dans les cheminements)
- Eléments patrimoniaux peu mis en valeur
- Manque de lisibilité de la place (surchargée par des éléments de mobilier, usages mal délimités, limites floues...)
- Manque de lien entre les différents espaces qui composent le village







Schéma des espaces végétalisés et non-bâtis



La prairie derrière le mur

Si la place en elle-même est considérée comme un espace très minéral, il existe à proximité directe des espaces non-bâtis de grande valeur. De belles pelouses qui offrent des respirations, de grands arbres, des haies, une rivière qui apporte de la fraîcheur et des atouts rares en plein village. Mettre en valeur et se connecter à ces espaces, c'est une manière de relier le centre du village avec des éléments qui ont du sens: l'eau, les arbres, les anciens vergers, les jardins potagers... Ce sont aussi des éléments de patrimoine.













Diagnostic sanitaire des arbres

L'équipe municipale a réalisé 2 diagnostics sanitaire des arbres de la place.

- au mois d'avril 2022 par l'entreprise FOREST Ingénierie
- au mois de mai 2022 par l'ONF

L'objectif de ce diagnostic était de déterminer l'état physiologique, l'état mécanique et le risque de rupture de l'arbre ou d'une partie de celui-ci pour réévaluer le risque et quantifier l'évolution des faiblesses.

Chaque arbre est identifié et diagnostiqué par le recensement des symptômes physiologiques et des défauts ou altérations de structure qui sont susceptibles de présenter les différentes parties de l'arbre : Houppier, Charpentière, Tronc, Racine.

Houppier : feuilles et jeunes branches

- généralement celles qui ont repoussées depuis le dernier élagage

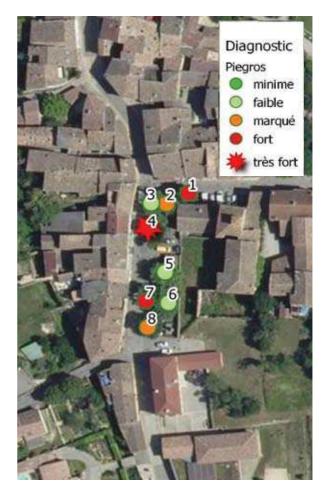
Charpentières : grosses branches qui partent du sommet du tronc et qui portent le houppier. Les charpentières peuvent se ramifier en plusieurs branches bien identifiables : les secondaires.

Tronc : du sol jusqu'aux charpentières

Racines : toute la partie souterraine de l'arbre, y compris le collet.

Il en ressort que 3 arbres sur 8 présentent des signes majeurs de faiblesse et donc des risques de rupture importants sachant que la place de l'Eglise accueille de nombreuses personnes et nombreux véhicules.

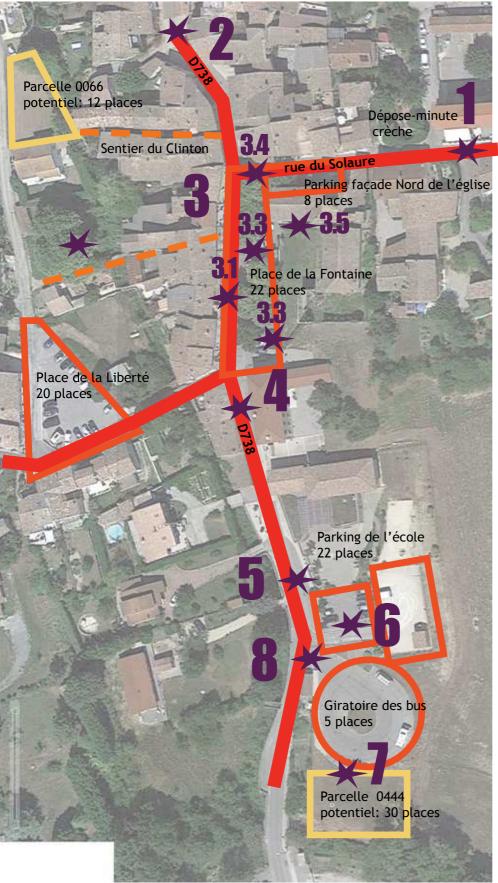
L'arbre n° 4 présente un risque majeur de rupture de ses 2 charpentières et doit être abattu le plus rapidement possible



Les arbres 2 et 8 ne présentent pas de risques immédiats, mais leur avenir est compromis à moyen terme. Ils sont à surveiller.

Seuls les arbres 3, 5 et 6 sont en bon état.

Circulations et stationnements actuels





- 1. Lors des entrées et sorties de crèche, la circulation est difficile aux abords (circulation piétonne et automobile, stationnement, dépose-minute)
- 2. Secteur en entrée de village où la vitesse des voitures est encore importante malgré l'existance d'une zone 30
- 3: Voir page suivante
- 4. Rue et trottoirs très étroits au niveau de la mairie. Difficultés à croiser, surtout avec les bus.
- 5. Trottoir étroit au niveau du parking des bus. Difficile de circuler lorsque les parents attendent, que les enfants sortent, que les bus sont garés > possibilité de déplacer le parking des bus pour agrandir le trottoir.
- 6. Parking de l'école peu pratique, notamment à cause de l'étroitesse de son entrée, et la présence de murettes pouvant être accrochées par les voitures. Son organisation génère également de nombreux délaissés (petites parcelles difficiles à gérer pour l'entretien).
- 7. Parking derrière les poubelles très peu utilisé car peu indiqué et peu visible.
- 8. Le giratoire des bus et les 2 parkings sont 3 équipements qui se trouvent côte à côte, mais n'ont pas de lien entre eux. Il en résulte un espace peu cohérent, et peu qualitatif esthétiquement. Les accès sont peu pratiques, et l'intersection est engorgée aux heures scolaires.



3.1. Automobile omniprésente sur la place, laissant peu de place pour les autres usages. Sentiment d'insécurité pour les piétons, particulièrement pour les parents et leurs enfants.







3.2. De nombreuses personnes viennent en vélo lors des évènements. Comme il n'y a pas de parking approprié, ils se retrouvent contre les murs, les arbres, le mobilier.





- 3.3. Même libérée du stationnement automobile, le monument aux morts et le lavoir constitue des éléments qui entrave la circulation des piétons du Nord au Sud. (photo prise lors de l'expérimentation sans voiture sur la place).
- 3.4 Lors des évènements organisés par le Solaure, il peut y avoir des tensions entres les piétons présents sur la rue du Solaure, et les automobilistes qui ont du mal à passer (voir photo page 11)
- La terrasse du Solaure est installée sur le parvis de l'église. Lors des cérémonies, elle doit être démontée
- 3.5 L'accès de l'église n'est pas possible pour les PMR.

Dans le fonctionnement actuel, c'est l'automobile qui définit prioritairement l'usage de la place. Elle occupe la majorité de l'espace. Les autres usages sont relégués aux délaissés qu'elle ne peut pas occuper. Seule la terrasse du Solaure est un espace piéton central. Les autres espaces piéton sont des fragments souvent peu accessibles, et peu utilisés.





Expérimentation: Interdiction temporaire de stationner sur la place du 8 au 26 juin.

Dans le cadre du projet, l'équipe municipale a expérimenté la fermeture temporaire de la place au stationnement. Les retours sont globalement positifs: "on a retrouvé une perspective", "la place ainsi libérée permet de mieux discuter". Des places de stationnement temporaires s'est fait ressentir au niveau d ela mairie.







Les éléments de programme

Les objectifs d'aménagement

Les objectifs ne sont pas classés par ordre d'importance

Libérer l'espace de la place

- supprimer le stationnement automobile
- supprimer le mur

Permettre et promouvoir la convivialité

- mobilier et matériaux chaleureux
- espaces intimes

Permettre la diversité des usages, la cohabitation des usages

- aménagements et mobilier permettant d'accueillir différents usages

Intégrer la place dans le fonctionnement village/centralité pour les mobilités et les usages

- lieu central de la vie du village
- liens entre tous les équipements
- bouclage du réseau de cheminements piéton

Sécuriser les usager·es vis-àvis de la circulation automobile actuelle

- par des mesures matérielles (matérialisation au sol, plantations, mobilier)
- de la reglementation (zone 30, espace de rencontre)

Mettre en valeur l'identité du village, son atmosphère rurale et champêtre

Donner du sens au patrimoine, lui faire raconter une histoire

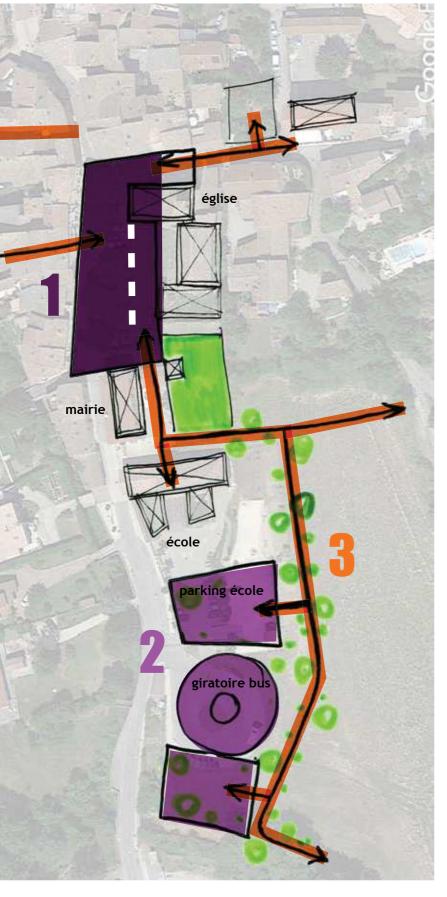
- Monument aux morts
- Fontaine, lavoir
- Vieux arbres
- Bâtiments

Renforcer le lien avec la nature

- Favoriser la biodiversité en utilisant des espèces locales,
- Infiltrer les 15 premiers mm d'eaux pluviales avec des solutions simples,
- Désimperméabliser les sols,
- Lutter contre les îlots de chaleur,
- Adapter les aménagements et plantations aux changements climatiques

S'appuyer sur les ressources locales,

- faire avec ce qui est déjà là: matériaux disponibles localement, énergies et compétences habitantes, possibilité de chantiers participatifs...



- 1. Libérer la place du stationnement automobile et supprimer le mur
- 1bis. Aménager un espace qui encourage la vie et les activités sur la place
- 2. Repenser le stationnement au Sud du bourg, en intégrant le giratoire et les parking existants à la reflexion.
- 3. Conforter les chemins existants, créer des cheminements piétons complémentaires pour relier la place aux équipements, et compléter le réseau à l'échelle du village
- 4. Désimperméabiliser les surfaces minérales, infiltrer les eaux pluviales, éviter les îlots de chaleur, végétaliser les aménagements.
- 5. Créer une atmosphère rurale et champêtre grâce à la sobriété des aménagements, à l'utilisation parcimonieuse des matériaux, et la plantation de végétaux locaux.
- 6. Tenir compte de l'existant. Aménager avec les matériaux et les énergies présents sur place
- 7. Aménager de manière différenciée, en concentrant les investissements sur des points précis, et en traitant certaines parties de manière plus simples.

1. Libérer la place du stationnement automobile, supprimer le mur et créer une place de village plus grande et plus conviviale

FONCTIONNEMENT ACTUEL La voiture occupe la majorité de l'espace et créé de l'insécurité pour les piétons

PROJET
Une place piétonne où la voiture n'est pas prioritaire





Espace prioritairement ou exclusivement occupé par la voiture Espace prioritairement ou exclusivement occupé par les piéton

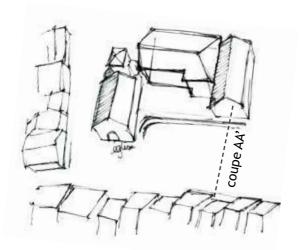
1bis Aménager un espace qui encourage la vie et les activités sur la place



Sur la place de la Fontaine

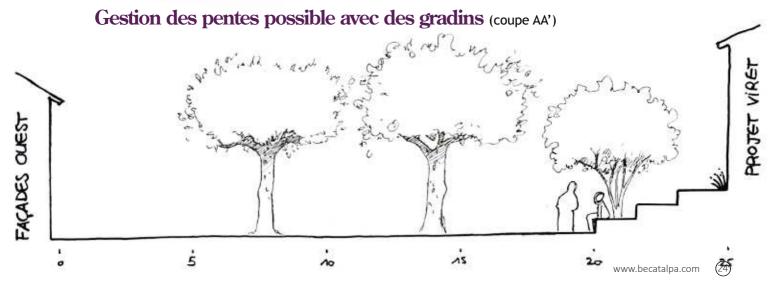
- Suppression de la totalité du stationnement. Réserver 4 places de parking pour le déposeminute des particuliers et professionnel·les. 2x au Sud de la place, 2x au Nord.
- Suppression du mur Araser le mur et la butte existante pour élargir la place
- Un espace libre pour accueillir les usages quotidiens, les évènements, les imprévus, les réunions
- Un espace plus intime, convivial pour se retrouver, se réunir, se reposer. Espace de lecture
- Repositionner la boîte à dons
- un parvis pour l'église: espace adjacent au bâtiment permettant d'accueillir les cérémonies religieuses
- un parvis pour la mairie: espace adjacent au Nord du bâtiment permettant d'accueillir les cérémonies civiles
- une terrasse pour le Solaure espace libre permettant d'accueillir les tables et chaises du Solaure + scène?

- une place pour le Mimi Marché conserver à minima les dispositions actuelles permettant d'accueillir le Mimi Marché: le local municipal et le préau atenant
- un lieu accueillant pour les enfants espace accueillant sans être exclusivement réservé aux enfant. Réfléchir au lien avec le square, qui lui est spécialement aménagé pour les enfants.
- Déplacement souhaitable du monument aux morts
- Déplacement possible du lavoir. L'ABF préconise de le restaurer dans sa totalité
- Travailler l'accessibilité de l'église aux PMR
- Interroger la gestion des pentes par des gradins ou un talus végétalisé. Un chemin en partie haute des gradins/du talus (voir schéma cidessous)
- Etudier l'intégration d'un espace pouvant accueillir une scène
- Bornes de recharge électrique
- Arceaux pour vélos
- Points d'eau et électricité pour évènements et Mimi Marché



Espace couvert

- Créer un espace couvert d'environ 40m² pour permettre le repli des évènements et du Mimi Marché en cas d'intémpéries
- Construction pouvant être une extention du préau existant
- Construction ne se trouvant pas sur la place de la Fontaine, mais plutôt en périphérie



Sur l'esplanade Est de la mairie

- Mettre en lien visuels et physiques l'esplanade Est et les jardins au dessus (les poiriers). (dérasement partiel du mur de soutènement, création d'un passage direct)
- Arceaux à vélo pour le stationnement
- Découpage des revêtements pour infiltration des eaux pluviales et végétalisation

Jardins (les poiriers)

- Mettre en lien physique l'école et les jardins (construction d'un portail). Utilisation des jardins par l'école.
- Mettre en lien visuels et physiques l'esplanade Est et les jardins au dessus (les poiriers). (dérasement du mur de soutènement, création d'un passage direct)
- Conserver le compost sur cet espace. Faire attention à la proximité avec les tables de nique-nique (odeurs)
- Relier les jardins avec le chemin des Mariés, le parking de l'école et le nouveau parking via un cheminement
- Cet espace est déjà de grande qualité. Aménagement minimal. Plantation de quelques arbres pour remplacer les arbres vieillissants. Quelques éléments de mobilier
- Choix d'espèces fruitières



Le frontage des façades du village

- Sur la totalité de la surface indiquée au chapitre "périmètre d'études"
- Etudier la possibilité d'un frontage par découpe des revêtements existants, sans reprise lourde

2. Repenser le stationnement au Sud du bourg, en intégrant le giratoire et les parking existants à la reflexion.



Points de programme

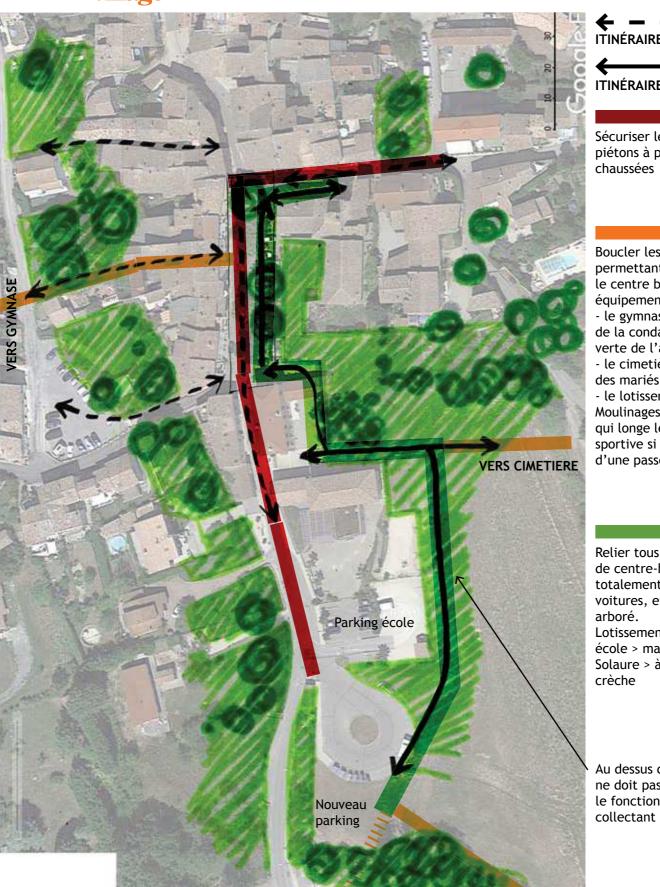
- Revoir l'organisation des 3 équipements pour améliorer leur fonctionnalité et leur cohérence,
- Maintenir à minima le nombre de place de parking existantes (57)
- Traitement paysager des parkings. Pas de bordure apparente, pas de murette.
- Réserver 1 place/6 pour des espaces végétalisés
- Gestion des eaux pluviales par infiltration sur place
- Limiter l'enrobé et le béton aux circulations et girations. Choisir des matériaux perméables pour les places
- Possibilité de déplacer les poubelles. Prendre en compte l'arrivée de conteneurs enterrés
- Prévoir une signalétique dans le village pour indiquer les parkings disponibles





Un exemple de parking paysager. Beatrice Cafier, Parking d'Yvoire photo: CAUE74

3. Créer des cheminements piétons complémentaires pour relier la place aux éguipements, et compléter le réseau à l'échelle du village



VERS NOUVEAU BATIMENT COMMUNAL?

ITINÉRAIRES EXISTANTS

ITINÉRAIRES À CRÉER

Sécuriser les déplacements piétons à proximité des chaussées

Boucler les itinéraires permettant de relier le centre bourg aux équipements périphériques - le gymnase par le chemin de la condamine et la voie

- verte de l'ancien canal - le cimetière par le chemin
- le lotissement des Moulinages par le chemin qui longe le Blayne + l'aire sportive si construction d'une passerelle

Relier tous les équipements de centre-bourg à pied, totalement à l'écart des voitures, et dans un cadre arboré.

Lotissement > parking > école > mairie > église > Solaure > à l'exception de la crèche

Au dessus de l'école, le chemin ne doit pas compromettre le fonctionnement du fossé collectant les eaux pluviales

CHEMINS EN MATÉRIAUX SABLÉS STABILISÉS





Amiens - www.au5v.fr

Nantes - www.lp-urbain.fr

CHEMINS TONDUS







Reim - www.abr-architects.be

Points de programme

- Les chemins doivent être les plus simples possibles, sans bordure visible
- Il peuvent simplement être matérialisé par de la tonte sur les hauteurs de l'école

4. Désimperméabiliser les surfaces minérales, mieux gérer les eaux pluviales, éviter les îlots de chaleur, végétaliser les aménagements.

UTILISATION DE MATÉRIAUX MINÉRAUX PERMÉABLES



Place de village en sablé stabilisé - Jaujac (07) www.france-voyage.com

Pavés enherbés - Angers (49) - Phytolab

UTILISATION DE NOUES POUR RÉCOLTER LES EAUX PLUVIALES, ET LES INFILTRER SUR PLACE

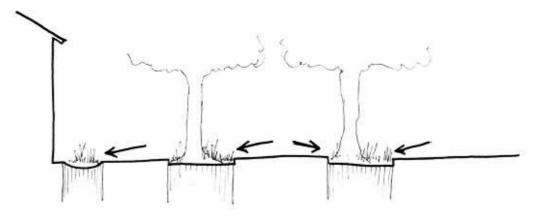






Le Nouveau Mons Opération Napoléon - Atelier Altern /// areas-asso.fr /// areas-asso.fr

TRAVAIL DES PENTES POUR RÉCOLTER ET DIRIGER LES EAUX PLUVIALES VERS LES ESPACES VÉGÉTALISÉS



LES EAUX DE FONTAINE ET EAUX PLUVIALES RENDUES VISIBLES







Gondrecourt le Château - Atelier Villes et Paysages ///
Fontaine de Saint-Divy - cestenfrance.fr ///
Atelier Maleyran - Bordeaux ///

RÉSERVER DES ESPACES POUR VÉGÉTALISER







Fosses de plantation - Houblon.org ///
Fosses de plantation + pavés enherbés autour des arbres - Dylan Seibold Design ///
Frontage des façades - Chedigny ///

Points de programme

- Une attention particulière doit être portée à l'écoulement des eaux pluviales le long de la façade ouest de la place (inondation des maisons)
- On cherchera systématiquement à infiltrer les eaux pluviales avant de les envoyer dans les réseaux. Les avaloirs sont un dernier recours.
- Les 15 premiers mm de pluie tombés sur le périmètre d'étude devront pouvoir être infiltrés dans le sol grâce à des dispositifs passifs (surfaces perméables, noues, jardins de pluie...)

5. Créer une atmosphère rurale et champêtre grâce à la sobriété des aménagements, à l'utilisation parçimonieuse des matériaux, et la plantation de végétaux locaux.

UTILISATION DE MATÉRIAUX SIMPLES ET DE COULEURS LOCALES





Calade - macondepays.e-monsite.com /// Pavés calcaire - www.bca-materiauxanciens.com ///







Sablé stabilisé - www.travaux-publics-de-bretagne.fr /// Assises et escaliers ton pierre - Beaufort sur Gervanne - Liotard TP /// Assises chêne - Marseille - Agence APS ///

UNE ALTERNANCE DE GRANDS ESPACES ET D'ESPACES PLUS INTIMES. UTILISATION DE MOBILIER CHALEUREUX ET CONVIVIAL

UTILISATION DE VÉGÉTAUX LOCAUX, ADAPTÉS AUX DIMENSIONS DE LA PLACE, AUX CONDITIONS PÉDO-CLIMATIQUES





Des micocouliers sur la place Nelson Mandela - Metz - infodujour.fr /// Des chênes verts au Fort Saint-Jean - Marseille - Agence APS ///

Points de programme

- Les arbres et arbustes seront plantés en pensant à leur taille adulte, avec l'objectif de ne jamais avoir à les tailler
- Les espèces seront choisies en fonction de leur robustesse, de leur adaptation aux conditions pédo-climatiques, et du peu d'entretien qu'elle demande
- Les arbres seront plantés jeunes de préférence (arbre tige < 18/20)
- Les arbres choisis devront avoir une taille adulte suffisante pour ombrager la place
- Les végétaux choisis seront préférentiellement des plantes comestibles, aromatiques et fruitières. Néanmoins, les arbres fruitiers sont proscrits dans le cas où leurs fruits pourraient tâcher les revêtements situés en dessous
- Les végétaux seront choisis en priorité dans la liste fournie en annexe

6. Aménager en prenant en compte l'existant. Faire avec les matériaux, les énergies et le patrimoine existant.

UNE GESTION ATTENTIONNÉE DES ARBRES EXISTANTS.

La majorité des arbres de la place présentent des faiblesses importantes. Leur avenir est compromis à moyen terme, il est donc souhaitable de penser à leur remplacement. Néanmoins ils offrent aujourd'hui une ombre agréable et les habitant·es sont attachés à eux.

Il est demandé de temporiser l'abattage de ces arbres afin de diminuer l'impact sur l'ambiance et l'ombrage de la place. Un calendrier sera mis en place pour prévoir si possible un remplacement progressif de tous les arbres qui le nécessitent. Par exemple 2 arbres l'année des travaux. Puis 2 autres l'année n+2. Le dernier en année n+4.

L'abattage de ces arbres se fera en concertation avec l'équipe municipale et les habitantes, afin de prévenir de l'opération, et de permettre la tenue d'une cérémonie.

Le rémploi ou le recyclage sur place du bois pourra être envisagé (mobilier) Les arbres en bon état sanitaire seront tous conservés, et leur pieds seront libérés de tout matériau imperméable sur une surface d'au moins $10m^2$.

Lors des travaux, ces arbres seront protégés de tout passage d'engin, de terrassement et de stockage de matériel sur une surface égale à celle de leur charpentières.



Le platane n°7, un des arbres en plus mauvais état sur la place. Malgré tout, c'est un élément de patrimoine qui pourrait faire l'objet d'une cérémonie lors de son abattage, et d'une valorisation de son bois par le réemploi sur place ou pour de l'artisanat.

CONSERVER LES MATÉRIAUX DE SOL QUAND CEUX-CI SONT EN BON ÉTAT

Certains aménagements en périphérie de la place devront se faire sans reprise complète des matériaux pour limiter les coûts ainsi que l'impact écologique des travaux.

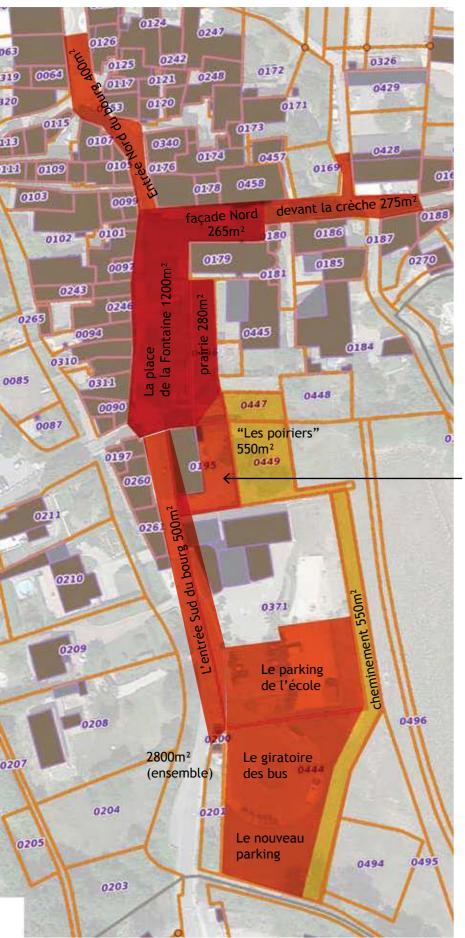
Les opérations de frontage pourront se faire en découpant proprement les enrobés et les bétons existants.

La plantation d'arbres, la création de massifs et de noues sur l'esplanade Est de la mairie pourront se faire en découpant proprement les bétons existants.



A l'entrée du bourg, un frontage possible en découpant les matériaux existants.

7. Différencier les aménagements de manière à correspondre aux priorités budgétaires. Adapter l'investissement en fonction du type d'espace, en cherchant à intervenir le moins possible.



PRIORITÉ BUDGÉTAIRE DE RÉALISATION

travaux au m².

- Espace central.

 Possibilité d'un travail important sur la réfection des revêtements, la création d'infrastructures, l'utilisation de matériaux nobles et de techniques plus coûteuses, l'installation de mobilier ou de détails.

 Possibilité d'un coût élevé des
- Espaces périphériques.
 Travail au maximum avec les revêtements existants. Si création de massifs, de noues, de frontages alors découpe des revêtements existants sans remplacement. Peu de mobilier et de détails onéreux.
- Espaces extensifs.

 Aménagement minimal, voire absence d'aménagement en dehors des infrastructures nécessaires.

 Coût faible des trayaux au m².

L'esplanade Est de la Mairie 275m²

Contenu de la mission

Mission de maîtrise d'oeuvre en infrastructure et en bâtiment pour l'aménagement de la place de la Fontaine

Tranche ferme: mission d'études urbaines et paysagères

la commune confiera au titulaire l'élément de mission suivant pour la totalité du périmètre d'études défini au chapitre suivant:

Avant-projet (AVP)

A l'issue de la mission AVP, la commune arrêtera un scénario, un périmètre d'intervention, le programme des travaux et un phasage au regard de ses priorités et de ses capacités budgétaires.

Tranche optionnelle 1: mission de maîtrise d'oeuvre en infrastructure

A l'issue de la phase AVP, la commune pourra confier une mission complète sur la base du scénario retenu. Cette mission comprendra les éléments suivants:

- Projet (PRO),
- Assistance aux contrats de travaux (ACT),
- VISA ou EXE,
- Direction de l'exécution des travaux (DET),
- Assistance aux opération de réceptions (AOR).

Tranche optionnelle 2: mission de maîtrise d'oeuvre en bâtiment pour un préau de 40m²

À l'issue de la phase AVP, la commune pourra confier une mission complète sur la base du scénario retenu. Cette mission comprendra les éléments suivants:

- Projet (PRO),
- Assistance aux contrats de travaux (ACT),
- VISA,
- Direction de l'exécution des travaux (DET),

• Assistance aux opération de réceptions (AOR).

Enveloppes prévisionnelles

300 000€ HT pour la totalité des réalisations. Les travaux seront phasés en fonction des priorités et des financements disponibles.

Compétences recherchées

La commune recherche une équipe de professionnel·les pluridisciplinaire qualifiée dans les domaines suivants:

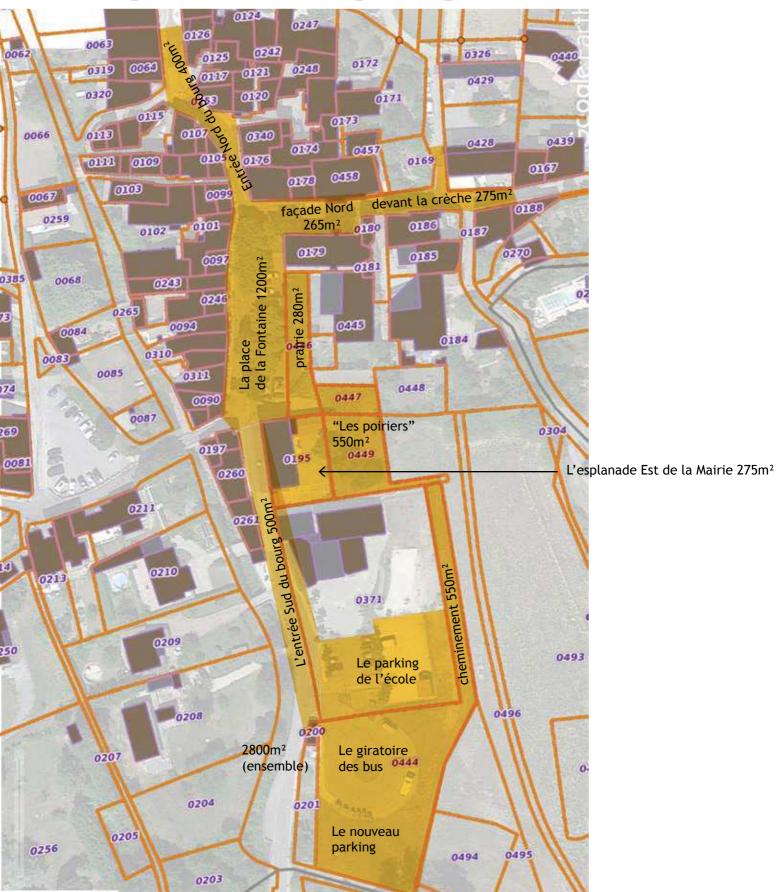
- Conception des espaces publics,
- Gestion alternative des eaux pluviales,
- Mise en place de concertation et atelier de coconstruction de projet
- Réemploi des matériaux et des aménagements existants

Et présentant des références / expériences similaires en matière :

- d'étude urbaine et paysagère, d'urbanisme opérationnel,
- de conception et maîtrise d'oeuvre en aménagement d'espaces publics d'importance équivalente,
- de conception et maîtrise d'oeuvre en bâtiment sur des opérations d'équipements publics d'importance équivalente,
- de démarche intégrant la qualité environnementale des aménagements, la frugalité et le réemploi
- de démarche participative au sein de projets d'aménagements

Le ou la mandataire de l'équipe de maîtrise d'oeuvre sera obligatoirement un∙e paysagiste concepteur.

Le périmètre d'études pour la phase AVP



Annexes

Carte des bâtiments et parcelles communales

